

À Vannes, le 6 mai 2025

David LAPPARTIENT

Président du
Conseil départemental

Prezidant Kuzul-departamant
ar Mor-Bihan

Madame Hélène INSEL

Rectrice de la région académique Bretagne
Rectrice de l'académie de Rennes
Académie de Rennes
96 rue d'Antrain
35700 RENNES

Madame la Rectrice,

Par le relais de plusieurs chefs d'établissements, j'ai été informé hier de la décision du Rectorat de geler les nouvelles demandes de suppléance émanant de tous les établissements catholiques bretons. Cette mesure serait de rigueur depuis la rentrée des vacances de ce printemps, au motif de restrictions budgétaires.

J'interviens aussitôt par la présente pour vous faire part de ma plus vive inquiétude. Une telle mesure touche de plein fouet le Morbihan. Elle me paraît non seulement incompréhensible, mais également inacceptable. Elle va à l'encontre de la priorité réaffirmée par le ministère chargé de l'Éducation nationale : assurer le remplacement effectif des enseignants absents, dans un souci de continuité pédagogique et de justice scolaire. Chaque heure de cours non assurée constitue une atteinte directe aux droits des élèves et un facteur aggravant d'inégalités.

Or, le Morbihan est un département à la situation singulière : il est le seul en France où plus de la moitié des élèves sont scolarisés dans l'enseignement privé. En choisissant de suspendre les remplacements dans ce secteur, votre décision discriminante revient, de fait, à priver plus d'un élève sur deux de la garantie fondamentale d'un enseignement continu. Il s'agit là d'une rupture manifeste d'équité territoriale et d'un préjudice porté à l'ensemble des familles morbihannaises, indépendamment de leur choix éducatif.

Certes, je suis conscient que les rectorats sont confrontés à des tensions de recrutement et à des contraintes de moyens. Mais ces contraintes ne sauraient justifier une atteinte aussi frontale aux obligations de l'État. La continuité du service public d'éducation, pour tous les enfants de la République, quel que soit leur établissement, n'est pas une variable d'ajustement budgétaire.

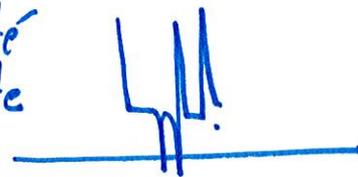
En ma qualité d'élu garant de l'intérêt général et de la défense des habitants du Morbihan, je ne peux accepter cette situation. Aussi, je vous informe que si cette mesure n'est pas levée dans les plus brefs délais, je n'exclus pas d'introduire une procédure d'urgence devant le tribunal administratif, afin de faire constater la carence fautive du service public et d'exiger non seulement le remplacement immédiat des enseignants absents, mais également le rattrapage des heures perdues pour les élèves.

Parallèlement, j'interpellerai sans délai les parlementaires de notre département, ainsi que le Gouvernement, pour que cette question soit portée au niveau national. Les enfants du Morbihan ne sauraient faire les frais d'arbitrages à ce point contraires à leur réussite éducative.

Il en va de notre responsabilité collective d'assurer à chaque élève, quel que soit son lieu ou son mode de scolarisation, un enseignement de qualité, stable et régulier.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, je vous prie de croire, Madame la Rectrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Nous sommes très attentifs à l'équité
entre les deux réseaux et à la réussite
éducative de tous nos jeunes.
Cordialement,*



David LAPPARTIENT